

## Second tour des municipales : inévitables, des triangulaires en perspective

Mais aussi quelle mobilisation les candidats arriveront-ils à susciter ?



Second tour des municipales : inévitables, des triangulaires en perspective

Un scrutin qui n'a rien d'ordinaire puisqu'il ne se tient pas comme habituellement une semaine après le premier tour, mais plus de trois mois après. Le maintien du premier tour, dans un contexte très particulier, malgré déjà les premiers morts dus au coronavirus, divise encore actuellement le monde politique. Ce second tour arrive donc à un autre moment clé de la crise sanitaire, avec plusieurs étapes franchies dans le déconfinement. Mais comment vont être mobilisés les électeurs dans de telles conditions ?

Pour ces élections du dimanche 28 juin 2020, il convient de distinguer deux cas. Celui des communes de moins de 1.000 habitants où il s'agira de compléter le vote du 15 mars. Les candidats du premier tour, s'ils n'ont pas été élus, sont automatiquement candidats au second sans avoir à déposer leur candidature. Dans le cas où, au premier tour, le nombre de candidats était inférieur au nombre de sièges à pourvoir, de nouveaux candidats peuvent se présenter pour le second tour.

Pour les villes de plus de 1.000 habitants, la procédure est différente. Le dépôt des candidatures est obligatoire car c'est le scrutin de liste qui est la règle.

Le dépôt des candidatures est strictement encadré, possible à partir du 29 mai à 9 heures, il pourra se faire uniquement jusqu'à ce mardi soir, 2 juin, à 18 heures.

Bien que débutant officiellement le 15 juin, la campagne pour le second tour a l'air déjà bien engagé dans notre département.

Excepté, L'Isle-Jourdain où deux listes n'ont pas obtenu les 10 % nécessaires pour se maintenir, les six autres communes, concernées par ce second tour, se dirigent vers un scrutin avec trois listes en présence. Fin du suspense dès la clôture du dépôt des listes.

### Les candidats en présence dans les sept communes concernées par ce second tour :

#### Condom

Gisèle Biémouret : 35,56 % ; Jean-François Rousse : 32,57 % ; Cécile Laurent : 31,86 %

#### Fleurance

Ronny Guardia-Mazzoleni : 35,36 % ; Grégory Bobbato : 34,53 % ; Jean-Louis Castell : 30,09 %

#### Lectoure

Xavier Ballenghien : 46,14 % ; Julien Pellicer : 37,76 % ; Sylvie Colas : 16,09 %

#### L'Isle-Jourdain

Franis Idrac : 46,96 % ; Éric Bizard : 37,05 % ; Pascal Levieux : 8,38 % ; Jean-Luc Davezac : 7,60 %

#### Mauvezin

Daniel Cabassy : 47,87 % ; Serge Roques : 28,58 % ; Christophe Laborde : 23,53 %

#### Mirande

Patrick Fanton : 46,70 % ; Rosemonde Dal Lago-Menu : 29,80 % ; Pierre Beaudran : 23,48 %

#### Vic-Fezensac

Barbara Neto : 42,16 % ; Jean-Claude Bourguignon : 38,80 % ; Robert Frairet : 19,03 %

Pour les communes de moins de 1.000 habitants, comme pour les autres d'ailleurs, le déroulement de ces élections dans un contexte particulier qui impose de respecter des mesures de prudence sanitaire, le port du masque notamment pour les assesseurs, les votants et aussi les scrutateurs, jouera certainement un rôle important dans la participation de ce dimanche 28 juin.

**Postes encore à pourvoir dans les communes de moins de 1.000 habitants :**

Aignan : 4 postes ; Blousson-Sérian : 1 poste ; Callian : 1 poste ; Castin : 3 postes ; Encausse : 3 postes ; Estang : 4 postes ; Goux : 3 postes ; Larroque-Saint-Sernin : 11 postes ; La Sauvetat : 4 postes ; Laujuzan : 3 postes ; Lias-d'Armagnac : 1 poste ; Monbardou : 6 postes ; Monlezun : 1 poste ; Mouchès : 1 poste ; Perchède : 1 poste ; Saint-Aunix-Lengros : 6 postes ; Saint-Martin-Gimois : 1 poste ; Sainte-Gemme : 6 postes ; Sère : 7 postes.